



Être représentant des élèves – être un membre actif du lycée – être garant des actions menées – être un relais d'information des enjeux et des actions – être force de proposition

Les éco-délégués sont les ambassadeurs indispensables des démarches éco-citoyennes amorcées par les établissements scolaires, en lien avec l'ensemble de la communauté scolaire.

Depuis plusieurs années des éco-délégués sont mis en place dans certains établissements.

La circulaire de l'EN du 27 août 2019 N° 2019-121 lance une nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable. Elle se situe dans la perspective des ODD de l'agenda 2030 des Nations Unies.

Elle généralise l'élection des éco-délégués dans tous les collèges et les lycées et elle encourage l'engagement des élèves dans les démarches globales de développement durable.

Sur l'année :

Choisir un ou plusieurs thèmes parmi tous les Objectifs du développement durable
→ choix en fonction des sensibilités, de l'actualité, des activités locales...

On se renseigne, on consulte des articles, des vidéos... et on discute

Réfléchir à ce qu'il semble possible de faire
Partager les idées, échanger

On fait un brainstorming

Choisir des objectifs (un ou un petit nombre)

On échange, on prend en compte les avis, on enquête auprès des camarades de la classe

Réaliser
1 action, 1 défi, 1 exposition, 1 enquête, 1 événement... ?

On se lance : on partage les tâches, on planifie, on s'organise, on contacte des partenaires, on demande les autorisations

Tous les domaines d'actions possibles :

